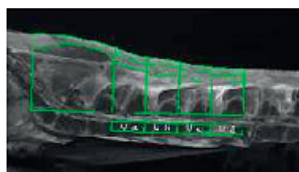


CLASSEMENT AVEC L'IMAGE MEATER

Décision de la Commission
du 11 Juin 2013
n° 2013/282/UE



- G3** : Épaisseur minimale du gras (y compris la couenne) couvrant le muscle gluteus medius.
- G4** : Épaisseur moyenne du gras (y compris la couenne) couvrant les quatre vertèbres lombaires.
- M3** : Épaisseur de muscle entre l'extrémité antérieure du muscle gluteus medius et la partie dorsale du canal médullaire.
- M4** : Épaisseur moyenne de muscle couvrant les quatre vertèbres lombaires.

Équation TMP en vigueur :

$$60,12 - 0,487 G3 - 0,133 G4 + 0,111 M3 + 0,036 M4$$

CLASSES DE POIDS

GAMME DE POIDS	
Gamme basse	82 à 86,9 kg
Cœur Gamme	87 à 99 kg
Gamme haute	99,1 à 105 kg

PORCS HORS GAMME DE POIDS - LEGRS		
P1	P2	P3
de 45 à 69,9 kg	de 70 à 77,9 kg	de 78 à 81,9 kg

PORCS HORS GAMME DE POIDS - LOURDS	
P4	P5
de 105,1 à 110 kg	de 110,1 à 120 kg

Le porc hors gamme lourd de plus de 120 kg est ventilé en cochon minoré de 7% de son poids de carcasse.

PORCS PIFS ET VERRASSONS		
P6	P7	P8
de 45 à 74,9 kg	de 75 à 88 kg	de 88,1 à 98 kg

Le porc pif ou verrasson de plus de 98 kg est ventilé en verrat minoré de 7% de son poids de carcasse.

TYPE			
M	Mâle	V	Verrat
F	Femelle	S	Pif - Verrasson
C	Cochon	P	Porcelet

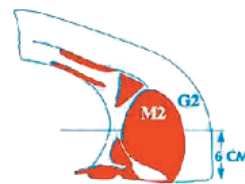
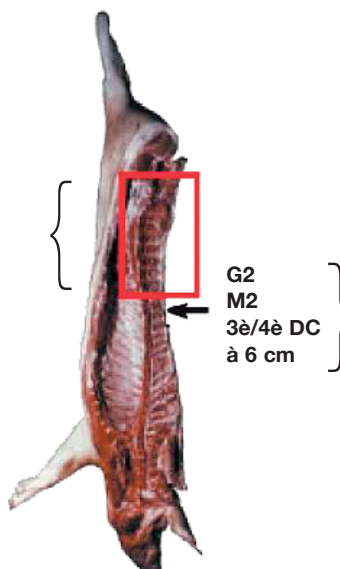
VENTILATION ET PENALITES DES CODES D'OBSERVATION

00	RAS	0,00	01	Tête	0,10
----	-----	------	----	------	------

PIECES NOBLES					
02	1 Demi-carcasse avec tête	-0,18	28	2 Pointes (pointe longue ou filet)	-0,18
03	1 Demi-carcasse sans tête	-0,18	29	1 Echine	-0,18
04	1 Quart avant avec épaule	-0,18	30	1 Partie d'échine	-0,18
05	1 Quart avant sans épaule	-0,18	31	2 Echines	-0,18
06	2 Quarts avants avec épaule	-0,18	32	2 Parties d'échine	-0,18
07	2 Quarts avants sans épaule	-0,18	33	1 Epaule	-0,18
08	1 Quart arrière	-0,18	34	1 Palette	-0,18
09	2 Quarts arrières	-0,18	35	1 Hanche pointe	-0,18
10	1 Jambon + pied	-0,18	36	2 Epaulles	-0,18
11	1 Jambon sans pied	-0,18	37	2 Palettes	-0,18
12	1 Grasset	-0,18	38	2 Hanches pointes	-0,18
13	1 Partie de jambon	-0,18	39	1 Coffre	-0,18
14	1 Hanche	-0,18	40	1 Partie de coffre	-0,18
15	2 Jambons + pieds	-0,18	41	2 Coffres	-0,18
16	2 Jambons sans pieds	-0,18	42	2 Parties de coffre	-0,18
17	2 Grassets	-0,18	43	1 Jambonneau arrière	-0,18
18	2 Parties de jambon	-0,18	44	2 Jambonneaux arrières	-0,18
19	2 Hanches	-0,18	60	1 Poitrine	-0,18
20	1 Rein de porc	-0,18	61	1 Partie de poitrine	-0,18
21	1 Longe	-0,18	62	1 Creux de poitrine sans couenne	-0,18
22	1 Partie de longe	-0,18	63	1 Creux de poitrine avec couenne	-0,18
23	1 Pointe (pointe longue ou filet)	-0,18	65	2 Poitrines	-0,18
24			66	2 Parties de poitrine	-0,18
25	2 Reins de porc	-0,18	67	2 Creux de poitrine sans couenne	-0,18
26	2 Longes	-0,18	68	2 Creux de poitrine avec couenne	-0,18
27	2 Parties de longe	-0,18			

CLASSEMENT AVEC LE CGM

Décision de la Commission
du 28 Juillet 2008
n° 2008/677 CE



- G2** : Épaisseur de gras latéral à 6 cm de la fente entre la 3è/4è dernière côte.
- M2** : Épaisseur de muscle obtenue au même site que G2. Ces mesures sont obtenues parallèlement à la fente

Équation TMP en vigueur :

$$62,19 - 0,729 G2 + 0,144 M2$$

VPF - QUALITE TRACABILITE

Porcs qualifiables : Porcs d'un lot, hors pif et verrasson, P1, saisie totale et observations pièces majeures.

Porcs qualifiés : Porcs qualifiables ayant satisfait aux conditions d'ajournement et de lisibilité d'indicatif de marquage.

Lisibilité : Carcasse dont l'indicatif de marquage a été jugé "lisible" selon l'échelle de notation Uniporc qui compte 3 notes :

GRILLE DE NOTATION DE LA QUALITE DU TATOUAGE			Note de Lisibilité
1.	E22ABC	Lisible	A
2.	E22ABC	Moyennement lisible (problème d'encre)	
3.	E2 ABC	Difficilement lisible	B
4.	E2 / P	Illisible	
5.		Sans tatouage	C (SM)

Site du tatouage : Afin de permettre une lecture facile du tatouage, il est demandé de marquer les porcs derrière l'épaule.

Ajournement : Le poids moyen de 30 estomacs doit être inférieur ou égal à 1,4 kg.

BE : Correctement rédigé, site d'engraissement impérativement mentionné.

Présentation Communautaire des carcasses :

- Sans panne, sans rognon, sans hampe, (sans PRH)

- Équation de correction pour les porcs en OBS (avec PRH) :

Poids estimé sans PRH = arrondi de (1,392 + 0,964 x poids avec PRH) à 0,1 près.

PIECES MINEURES					
45	Fressures	0,00	59	2 Jarrets avants	0,00
46	Divers	0,00	64	1 Hachage, bout de plat de côte	0,00
50	1 Pied arrière	0,00	69	2 Hachages, bout de plat de côte	0,00
51	1 Pied de devant	0,00	70	1 Parage échine	0,00
52	1 Demi-épaule	0,00	71	XXXXXX (échines, épaules, TGS)	1/1
53	1 Jarret arrière	0,00	72	1 Partie d'épaule	0,00
54	1 Jarret avant	0,00	73	2 Parages échine	0,00
55	2 Pieds arrières	0,00	74		
56	2 Pieds de devant	0,00	75	2 Parties d'épaule	0,00
57	2 Demi-épaules	0,00	76	Couenne	0,00
58	2 Jarrets arrières	0,00			0,00

MORTS - SAISIES TOTALES		
86	Saisie totale non éviscérée	
87	Cochon mort	
88	Verrat mort	
89	Porc mort mal à pied	
90	Porc chétif mort transport	
91	Porc chétif mort écurie	
92	Porc saisi sur pieds	
93	Animal saisi sur pieds	
94	Animal mort mal à pieds	
95	Porc mort moins de 85 Kg vif	
96	Porc mort moyenne du lot	50/50
97	Porc mort transport moyenne du lot	50/50
98	Porc mort écurie moyenne du lot	50/50
99	Saisie totale	

RESPONSABILITE DE L'ABATTOIR		
47	Accident de tuerie (*)	1/1
48	Infiltration hémorragique (avec/sans fracture)	1/1
49	Souillures	1/1
(*) Si P1 absent & moyenne du lot		
77	Viande saigneuse	50/50
78	Viande cadavérique	50/50
79	Abattage d'urgence en agonie	50/50
80	Viande congestive ou congestionnée	50/50
81	Etat préagonique	50/50
82	Viande surmenée	50/50
83	M.E.D.	50/50
84	A responsabilité partagée	50/50
85	Examen laboratoire (porc restant en OBS)	